Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070113-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/13 :
Titres restaurants - revalorisation de la valeur faciale
Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

Les agents bénéficient des titres restaurant depuis le 01/01/2014. La valeur faciale d'un titre restaurant est de 7 € depuis le 01/08/2023 avec une participation employeur de 50 %.

Les représentants du personnel ont présenté une demande de revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant à 9 € compte tenu du contexte économique de ces dernières années (inflation, baisse du pouvoir d'achat) et une modification du taux de répartition avec une prise en charge à hauteur de 60 % par la collectivité.

M. le Maire a proposé de revaloriser la valeur faciale du titre restaurant à 8.50 € et de maintenir la participation de la collectivité à 50 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 8.50 € à compter du 01/07/2026**
- **APPROUVE le maintien de la participation de la collectivité à hauteur de 50 %.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN